

Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 24 novembre 2017

Présents: Thierry GOUBY (Maire), Odile MOLLE, Alexis CHARLIN, Adeline BOURSIER, Sandrine SEFERIAN, Denis BREJON, Emmanuel CREMONESE, Christiane HOCH, Christian PLAGNE, Marie-Claude MASSACRIER,
Excusées : Danie PERRIN (pouvoir donné à Odile MOLLE), Régine COHAS (pouvoir donné à Denis BREJON),
Secrétaire de séance : Emmanuel CREMONESE

1. Urbanisme

Monsieur le Maire présente les 4 dossiers de demande d'autorisation ou permis de construire en cours d'instruction. Emmanuel CREMONESE rappelle que le déblocage des permis de construire pour les constructions neuves est effectif sur toute la commune, et qu'il convient d'en informer la population par le bulletin municipal, il sollicite la journaliste pour faire passer l'info par la presse.

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif des dernières années

	NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		NOMBRE DE DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX
	toutes constructions comprises sur l'année	seulement de maisons individuelles	
2012	35	16	21
2013	15	3	20
2014	16	3	14
2015	7	0	23
2016	10	2	18
2017	9	2	11

Monsieur le maire indique que l'information sera portée dans le prochain bulletin municipal et rappelle que le nombre de nouvelles constructions doit rester raisonnable... L'information a déjà été mentionnée sur le compte rendu du précédent conseil municipal.

2. Finances

Monsieur le Maire propose de voter une décision modificative au budget général. Ces modifications ont dues au remplacement d'une secrétaire de mairie (temps de travail assurant le transfert des informations) et à un changement d'affectation de compte pour les énergies.

Fonctionnement Budget Général 2017

Dépenses compte 022 (dépenses imprévues)	-8 500 €
Dépenses compte 6411 (personnel titulaire)	+ 4 500 €
Dépenses compte 6413 (personnel non titulaire)	+2 000 €
Dépenses compte 6451 (cotisations URSSAF)	+ 2 000 €
Dépenses compte 65548 (autres contributions SIEL)	+ 7500 €
Dépenses compte 60612 (énergie électricité)	-6 000 €
Dépenses compte 6156 (maintenance)	-1500 €

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est impossible de recouvrer les créances suivantes, malgré les nombreuses poursuites engagées par le Trésor Public. Il s'agit d'admettre les sommes suivantes sur les budgets respectifs en non-valeur.

Budget Général : N° de liste 2768140511 pour un montant de 54,90 € – imputation 6541

Budget Assainissement : Effacement de dettes pour un montant de 109,83 € - imputation 6542 et admission en non-valeur N° de liste 2956070211 pour un montant de 42,97 €

Les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 6541 et 6542 des divers budgets

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

Monsieur le Maire propose de porter 192.42€ brut l'indemnité du Percepteur pour l'année 2017

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

3. Communauté Agglomération Loire Forez

Approbation du schéma de mutualisation

Thierry GOUBY a fait parvenir à tout le conseil municipal en début de semaine une présentation du schéma de mutualisation. Les objectifs sont :

- ✓ L'amélioration des services à la population
- ✓ Le développement des partenariats avec les autres communautés
- ✓ Le partage des services par la mutualisation

Le schéma de mutualisation sera révisable tous les ans et les communes sont libres d'y adhérer pour tout ou partie.

Emmanuel CREMONESE dit que le schéma de mutualisation n'est pas clair sur les dépenses, que le budget de fonctionnement de Loire Forez dépasse 50 000 000€ par an, que cela va s'aggraver par le recrutement intensif actuel.

Il dit aussi que la mutualisation généralisée sera une concurrence pour les petites entreprises et artisans locaux, que rien ne prouve que cela soit moins onéreux.

Monsieur le Maire indique que cela n'a rien à voir avec le budget de Loire Forez Agglomération, et que les tarifs ou mode de calcul des tarifs sont renseignés dans le document. De plus, nous pouvons choisir ou non d'y participer, et arrêter une mutualisation si nous le souhaitons.

Denis BREJON dit que c'est une chance de pouvoir mutualiser des services parce que cela va permettre de répondre à des besoins auxquels on ne répond pas actuellement. Cela peut également permettre de réduire les coûts en utilisant du matériel et des personnels déjà existants plutôt que d'avoir recours à des prestataires privés.

Il dit que la mutualisation c'est l'objectif premier d'une communauté d'agglomération et que le schéma de mutualisation sera un bon outil que l'on pourra faire évoluer.

Le Maire informe que le conseil doit donner un avis et propose d'approuver le schéma de mutualisation par un vote.

VOTE	POUR	10	CONTRE	0	ABST	2
------	------	----	--------	---	------	---

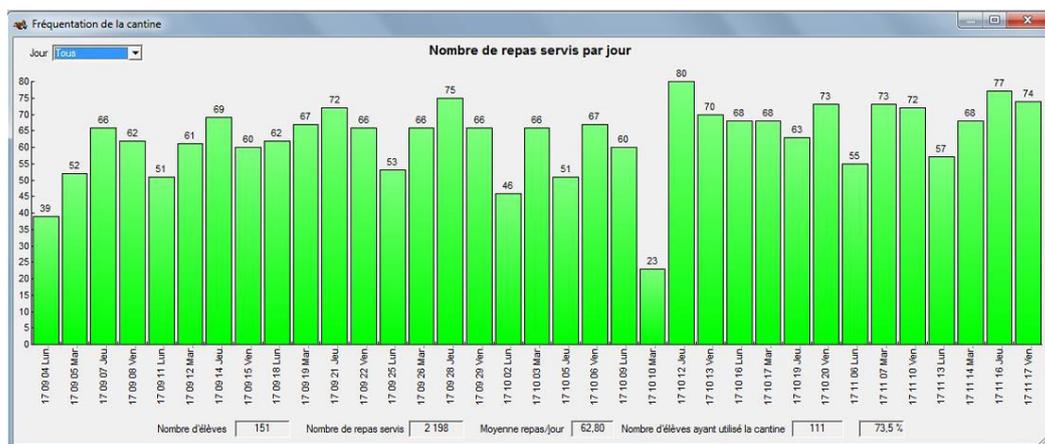
Tableau voirie

Suite à la préparation du transfert de compétence pour la voirie au 1^{er} janvier 2018, le dossier portant sur les voiries communales et leur classement en caractéristiques pour l'estimation financière du transfert avec Loire Forez Agglomération n'est pas finalisé et reporte de sujet au prochain conseil.

4. Ecole

Régie école

Monsieur le Maire fait part du nombre élevé d'élèves mangeant à la cantine, il a été amené à limiter à 80 places en deux services pour des raisons de sécurité.



Après avoir rencontré le Sou des écoles qui gère la cantine, il a été convenu avec eux de travailler à la mise en place d'une régie pour anticiper le nombre de repas avec préinscription en mairie ou auprès des ATSEM ;

Monsieur le Maire demande de voter pour l'approbation de la création d'une régie municipale pour la cantine et la garderie.

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

Approbation APD de la restructuration de l'école

Monsieur le Maire rappelle le parcours et l'évolution de ce projet d'extension et de restructuration de l'école :
La concertation avec l'équipe enseignante a été faite et que la commission école a bien travaillé
Le projet présenté répond à la presque totalité des objectifs et besoins définis au programme ;



Un dossier de travail a été envoyé à l'ensemble des membres du conseil et une réunion de présentation du dossier aux élus a eu lieu le 13 novembre.

Il dit que les études de diagnostics ont toutes été faites et prises en compte dans le projet ;

Pour s'aligner sur les possibilités de demandes de subventions le projet sera réalisé en deux tranches.

Le budget total est de Ht 1 159 000€ ; les subventions attribuées sont de 332 908 € pour la tranche 1 et les demandes vont être faites pour la tranche 2. Il est prévu un emprunt d'environ 500 000€. Les finances communales étant très saines (la capacité de la commune en désendettement est de 0,9 année) il n'y a pas de problème sur la capacité de la commune à réaliser cet investissement.

Les travaux devront éviter les perturbations pour le fonctionnement de l'école.

Christian PLAGNE intervient pour dire son inquiétude pour les finances communales compte-tenu des transferts de compétences : assainissement et voirie vers Loire Forez, ce qui réduira de beaucoup notre marge de manœuvre financière. On ne pourra plus rien faire à côté.

On part un peu dans l'inconnu !

Monsieur le Maire répond que pour le transfert de compétence assainissement, le budget assainissement étant séparé il n'y n'aura aucun impact sur le budget communal.

Pour la voirie et l'éclairage public les charges transférées diminueront certes notre budget d'investissement et de fonctionnement sur ce chapitre mais nous n'aurons plus à les financer. Le transfert est neutre pour les finances communales.

Emmanuel CREMONESE donne ses observations sur le projet

C'est la première fois depuis la construction au début du XX siècle qu'il y a la possibilité d'une réflexion d'ensemble sur l'école, c'est une occasion unique.

Les défauts constatés :

- l'auvent en forme de baignoire au-dessus de l'entrée est très laid et anachronique dans l'architecture de l'école, c'est cher et il y aura de l'entretien.
- le décrochement de terre cuite de la façade Sud ne sert à rien et c'est cher.
- les rampes sont très longues 50 mètres, ça prend de la place, il y a aura de l'entretien (dénouage, verglas)
- la salle à manger et la salle de propreté ont des surfaces insuffisantes, pas d'intimité, pas d'urinoir
- l'ensemble cuisine/plonge /services est trop grand 75m² !
- la cour des maternelles est trop petite 180m² au lieu de 230 pour celle existante
- il n'y a pas de sanitaire à côté de la cour
- un seul sanitaire pour la cantine et trop loin
- les vitrages coupe feu entre couloir et salle de motricité ne servent à rien et coute cher
- la cantine occupe une place centrale dans l'école ce qui rend très difficile le fonctionnement général, il serait préférable de construire la cantine de 150m² sur la réserve foncière en aval du parking (salle à manger 100m², cuisine plonge 50m²) ce qui libère 137m² dans l'école soit 2 classes.

Le budget initial de 700 000€ serait respecté (cantine 300 000€, city stade et abords 100 000, restructuration de l'école 300 000€ soit bien 700 000€.

La commission école et le maire ont refusé d'étudier cette solution.

- les travaux de restauration de l'aile Nord (plancher, charpente, toiture) ne sont pas prévus.
- le mur le long de la Rue de la Cote devra être refait en partie ce n'est pas prévu.
- l'accès à la seule place de parking PMR n'est pas conforme.

Pour le Budget :

- l'ingénierie (architecte, ingénieurs, économiste) a déjà signé un marché avec un surcoût de 25%

Le budget présenté par le Maire provisionne une nouvelle rallonge de 25%, montant HT 131 280 !

- Une étude diagnostic structure faite par un autre ingénieur a été nécessaire cout 5 000€ alors que cette mission incombait à l'équipe d'ingénierie, on va payer deux fois le travail !

- l'assurance dommage ouvrage de 33 000€ n'est pas obligatoire.

- la coordination sécurité et protection de la santé n'est pas désignée on est en infraction avec le Code du Travail, son coût de 27 000€ est trop onéreux.

- le total des travaux avec option est de 966 800€ soit 266 800 au dessus du budget initial

Ce budget n'est pas maîtrisé !

Pour la sécurité :

J'ai plusieurs fois attiré l'attention de toutes et de tous sur les sérieux problèmes de sécurité dans la maternelle. Les enfants maternelles, le local à sommeil et la situation en étage sont trois facteurs aggravant pour la sécurité. En cas départ de feu dans le couloir (vestiaire, cuisine, local ménage) il n'y a pas de possibilité de sortir les enfants rapidement. La situation du dortoir n'est pas correcte et aggrave le problème de sécurité. L'évacuation des classes à travers le dortoir n'est pas correcte également.

Le moment est grave :

Il dit qu'il ne doit pas y avoir le moindre risque pour les enfants à l'école.

Je demande à chacune et à chacun de ne pas prendre de risques pour les années et décennies à venir et de voter en conscience contre ce projet, en rappelant notre profession de foi lors de l'élection municipale, dont la priorité première était : « La sécurité des personnes et des biens »

Emmanuel CREMONESE demande un vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire répond sur le fonctionnement général, le projet répond aux attentes des enseignants et au programme défini par la liste des objectifs.

Sur le coût, il ne mets pas en difficulté les finances communales car très peu d'investissements ont été faits depuis 2014 et nous avons des fonds propres suffisants.

Il dit qu'il préfère voir l'ensemble des coûts en incluant les options afin de ne pas avoir de surprise désagréable à la fin. Le coût du matériel a été provisionné sans doute fortement.

Le choix a été de mettre tous les locaux du pôle éducatif dans les mêmes bâtiments, ceci pour éviter des déplacements des enfants pour aller à la cantine (nécessite un encadrement et le franchissement du carrefour chaque jour pour aller manger. Cela n'irait pas dans le sens d'une meilleure sécurité). De plus un nouveau bâtiment entraîne des frais de fonctionnement plus importants (Chaudière, compteur électrique, compteur d'eau, etc...) La place sera toujours disponible pour un city stade lorsque ce projet sera réalisé.

Si l'assurance dommage n'est pas obligatoire nous aurons donc des dépenses en moins ! L'étude de structure de 5000 € n'est pas payée 2 fois, cela sera discuté avec l'architecte et à ce jour rien n'est payé.

Les rampes coutent moins chères en fonctionnement qu'un ascenseur qui ne sert jamais et qui coute chaque trimestre. Actuellement la seule personne à s'en servir est la personne qui en assure l'entretien. Concernant le déneigement il est déjà assuré par nos agents.

Les frais de remise en état du bâtiment sont inclus dans le projet ce qui explique la hausse par rapport à l'hypothèse de travail. Une partie de la toiture est à reprendre et des planchers sont à conforter. Ces travaux devraient avoir lieu, quand bien même le projet ne serait pas mené.

Pour ce qui concerne le détail de l'aménagement nous n'en sommes pas là et nous pourrions bien évidemment réajuster si besoin à budget constant.

Nous avons fait le choix d'une équipe avec l'architecte qui à chaque fois qu'il y a une difficulté propose une solution. Nous en sommes à notre 7^{ème} esquisse.

Concernant la sécurité, il est clair que les enfants seront plus en sécurité après que maintenant du fait de la mise aux normes accessibilité, d'avoir une marche en avant respecté dans la cuisine et des espaces plus adaptés. L'algeco sera remisé...

Concernant la sécurité, le bureau de contrôle a validé le projet. Il a été interpellé plusieurs fois suite aux remarques de M. Crémone. Enfin dans le cadre de l'instruction du permis de construire les services de sécurité donneront leur avis.

La cuisine reste à sa place (économie de coût). Le rangement, stockage permettrons une meilleure organisation du travail. Actuellement l'éplucheuse à pommes de terre est stockée dans la cave, la cuisine étant trop petite pour l'utiliser. Des toilettes pour enfant et adulte seront créés ainsi qu'une douche. Nous souhaitons pouvoir réaliser les repas sur place et travailler avec des producteurs locaux plutôt que de servir des plateaux repas venant de loin et qui ne créent pas d'emplois localement.

Monsieur le Maire remercie M. Crémone pour ses remarques qui contribuent à enrichir le projet.

Denis BREJON explique ce projet répond aux 15 objectifs fixés dans le cadre de ce projet, seuls 2 objectifs sont partiellement remplis mais en partie atteints tout de même alors que cela ne semblait pas évident au départ.

Il rappelle la démarche positive de dialogue que ce projet a permis avec tous les acteurs concernés et que ce projet a reçu l'aval de toutes les instances :

- Architecte des Bâtiments de France,
- Education Nationale,
- Bureau de contrôle (en charge de la sécurité notamment),...

Ce projet permet également, selon lui, de répondre aux pratiques pédagogiques d'aujourd'hui, adaptées aux enfants d'aujourd'hui. Il réaffirme la volonté de la commission école de garder une cuisine de confection des repas sur place pour permettre :

- une éducation au goût et à la santé en lien avec les enseignants
- un développement de débouché pour les producteurs locaux

Il précise que la situation financière de la commune est saine et peut permettre cet investissement parce qu'investir dans une école c'est investir pour l'avenir, pour les citoyens de demain.

Ensuite il souhaite répondre aux remarques d'Emmanuel CREMONESE en indiquant que les problèmes de sécurité soulevés par Emmanuel CREMONESE ont bien été pris en compte et qu'une évacuation des fumées par la verrière est possible ainsi que des portes coupe-feu au milieu du couloir afin de cloisonner celui-ci en cas de fumée. Ces éléments seront soumis à l'étude lors des prochaines réunions.

Il trouve très surprenant qu'Emmanuel CREMONESE reproche le coût de l'étude de structure par un bureau d'étude alors que c'est lui qui avait recommandé de procéder de la sorte.

Par ailleurs, il apprécie les informations concernant le coût d'une assurance dommage ouvrage et le coût d'un coordonnateur SPS

mais aurait préféré qu'Emmanuel CREMONESE les donne plus tôt notamment lorsqu'on les lui a demandé par le passé. Concernant la taille de la cuisine, il indique qu'il ne faut pas compter les espaces de stockage dans les dimensions mais que ceux-ci sont nécessaires puisqu'on veut défendre le « fait maison » et l'approvisionnement local. Il dit qu'Emmanuel CREMONESE n'a pas proposé de chiffrage détaillé pour la cantine en aval du parking, qu'il faudrait le croire sur paroles.

Enfin il rassure les élus sur la prise en compte de la sécurité dans ce projet en rappelant que c'est un souci constant et que les remarques ont bien été prises en compte et qu'elles le seront encore.

Il rappelle qu'il ne s'agit pas ici de valider le projet définitif mais l'orientation vers laquelle on va aller et que les différentes commissions de sécurité seront informées de ces inquiétudes, lors de l'instruction du permis de construire notamment. Il ne voit pas l'intérêt du vote à bulletin secret car il ne s'agit pas de personnes.

Odile MOLLE indique qu'elle est pour ce projet et que la cantine sur parking poserait le problème de la traversée de la Rue de la Cote.

Et approuve le vote à bulletin secret.

Sandrine SEFERIAN dit aussi que ce projet est soutenu par l'ensemble de la commission école. Elle est pour ce projet qui répond aux éléments du programme

Monsieur le Maire ayant prévu un vote à bulletin secret avec des bulletins, il met au vote pour la validation du projet présenté :

VOTE	POUR	10	CONTRE	1	ABST	1
------	------	----	--------	---	------	---

Il demande un second vote pour les demandes de subvention :

VOTE	POUR	11	CONTRE	1	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

5 Centre de gestion 42

Avenant de prolongation pour la convention CNRACL

Monsieur le Maire demande un vote pour l'autoriser à signer cet avenant :

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

6 Bâtiment communaux

Local de la « Garenne » projet de rénovation et demande de subvention

Ce local n'est pas conforme à la sécurité, l'accessibilité n'est pas conforme. Odile MOLLE indique sur un tableau que le coût des travaux est évalué entre 32 000 et 50 000€ selon les choix des travaux à réaliser.

Monsieur le Maire dit que compte tenu de ces problèmes, ce local sera utilisé jusqu'en février 2018 par les chasseurs puis fermé en attente des travaux, ceci en accord avec les chasseurs.

Il remercie Odile MOLLE et Marie Claude MASSACRIER pour avoir suivi ce dossier et demandé les devis

Emmanuel CREMONESE dit : quand il y a un risque nous avons l'obligation de supprimer le risque.

Il conseille de faire appel à un architecte et à un coordonnateur de sécurité car il s'agit un établissement recevant du public. Il conviendra de faire un permis de construire ou une autorisation de travaux sur ERP.

Monsieur le Maire demande un vote pour l'autoriser à poursuivre les études d'aménagement de ce local et à faire les demandes subventions :

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

Rappel de date :

Prochain conseil municipal : vendredi 22 décembre à 20h00

Vœux du Maire et du Conseil municipal le vendredi 12 janvier à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 23h20